Relevé des décisions prises lors du COPIL BAN du 6 décembre 2017

- La DINSIC finalise le projet de modification de la convention et envoie aux partenaires pour commentaires et ratification. Cette modification prendra notamment en compte l'évolution structurelle de la DINSIC, l'intégration de la DGFiP comme membre fondateur, et de l'AMF comme adhérente sans contrepartie financière.
- L'expérimentation est reconduite.
- Les plateformes GéoVendée et GéoGrandEst (ex-CIGAL) sont invitées à participer à l'expérimentation. Toute autre candidature de plateforme sera examinée au cas par cas le temps de la phase d'expérimentation.
- Les partenaires se donnent comme objectif de lancer officiellement la Base Adresse
 Nationale (en tant que plateforme opérationnelle) au cours du premier trimestre de 2018, et symboliquement avant le 15 avril 2018, date d'anniversaire de la convention.
- Les communes et les groupements de communes peuvent dès à présent télécharger les adresses de leur périmètre géographique et de les diffuser comme bon leur semble (et notamment sous Licence Ouverte) dans la mesure où elle s'engage à améliorer activement les données sur ce même périmètre, via l'API de gestion ou tout application y étant connectée (et en particulier le Guichet Adresse). La licence gratuite de la BAN sera revue en ce sens. L'IGN fait part de son intention de connecter dès que possible le Guichet Adresse à l'API.
- Une communication conjointe des partenaires à destination des maires sera effectuée, idéalement avant la fin de l'année.
- La DINSIC déclare qu'elle ne souhaite pas être autorité d'homologation (de sécurité) pour le dispositif BAN, n'étant pas gestionnaire et ne pouvant donc pas s'engager sur les différents risques identifiés et/ou couverts (et notamment ceux en lien avec l'infrastructure d'hébergement).
- L'IGN, en tant que gestionnaire, assurera l'homologation RGS. Il envisage de faire procéder à un test d'intrusion.
- Henri Verdier participera à la commission d'homologation.
- La DINSIC mettra à disposition les ressources humaines nécessaires pour accompagner l'IGN dans la démarche d'homologation. La DINSIC va étudier par ailleurs si elle dispose d'un marché sécurité actionnable pour ce type de dépenses.
- La DINSIC indique qu'elle prolongera l'homologation de la licence actuelle de six mois et qu'elle reviendra rapidement vers les partenaires concernant la demande d'homologation de la « Licence du produit gratuit issu de la BAN ». La Poste et l'IGN souhaitent travailler conjointement avec la DINSIC pour définir une nouvelle version de cette licence.
- La DINSIC va organiser un nouvel atelier Licence BAN pour faire le point.
- La DINSIC va organiser un atelier transverse « Licences avec obligation de repartage », incluant notamment les thématiques de l'Adresse et du Transport. Une version « allégée » de la licence ODbL étant à l'étude avec des acteurs du transport.

Autres éléments notables :

- La Poste indique travailler avec l'Agence du Numérique à une solution temporaire permettant de gérer le problème du déploiement de la fibre optique en zone non adressée. Il s'agit d'une démarche hors-BAN. Dominique Caillaud (CNIG, GéoVendée) salue cette démarche.
- OSM indique avoir réalisé des tests massifs sur l'API de gestion, sur le périmètre de Montpellier.

- La Poste indique ne pas avoir comme projet immédiat de raccorder son SI à la BAN. Une double saisie (Guichet Adresse, SI La Poste) est réalisée lorsque les communes souscrivent à un accompagnement.
- L'IGN indique souhaiter que le coordinateur technique renouvelle son engagement auprès de la BAN Team.
- OSM indique qu'un rapprochement plus direct avec l'INSEE serait constructif, afin de garantir aux collectivités qu'il n'y ait pas de double saisie. La RIL est néanmoins déjà en cours d'intégration dans les bases IGN.

Participants:

- IGN
- La Poste
- DGFiP
- DINSIC
- OSM
- MTES/CGDD/DRI
- MTES/CGDD/DRI/MIG
- AMF
- CNIG